
Adresse de la société populaire d'Hazebrouck (Nord), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Hazebrouck (Nord), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 266;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17809_t1_0266_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Si pour arriver à ce but salubre vous avez besoin d'appui, faites un signe, et tous les bons citoyens se rallieront autour de vous.

Notre commune ne sera pas la dernière à faire éclater son zèle, elle ne cessera de faire entendre ce refrain chéri de tous les français,

Vive la République, vive la Convention nationale.

GLACHANT, *maire*,
DELEGORGUE, *agent national*,
CORDIER, *secrétaire*
et vingt autres signatures.

b

Le conseil général de la commune de Provens [département de Seine-et-Marne] demande que l'on frappe sans pitié tous les scélérats qui ont pris part aux forfaits de Robespierre, et qui ont dilapidé la fortune publique. (Renvoi aux trois comités réunis) (3).

c

[*La société populaire d'Hazebrouck, département du Nord, au comité de Correspondance de la Convention nationale, du 13 vendémiaire an III*] (4)

Citoyens représentans,

Nous vous faisons passer notre adresse à la Convention; nous espérons que celle-ci aura l'avantage de lui être présentée de votre part, car nous n'avons vu mention dans aucun bulletin de celle que nous vous avons adressé immédiatement après la conjuration du Catilina moderne.

Nous espérons de votre justice et de votre zèle qu'elle sera mise sur le bureau.

Nous sommes avec respect et confiance, citoyens représentans,

Les membres composant ladite société,
BECAERT, *président*,
COUPRANT, *secrétaire*.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT
ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ
POPULAIRE MONTAGNARDE
ET RÉVOLUTIONNAIRE D'HAZEBROUCK,
DÉPARTEMENT DU NORD
À LA CONVENTION NATIONALE (5)

Citoyens représentans,

C'est avec la plus profonde indignation que nous entendons tous les jours répéter dans le sanctuaire des Lois, que le modérantisme et l'aristocratie relèvent leurs têtes altières; il faut

(3) *Gazette Fr.*, n° 1022.

(4) C 322, pl. 1355, p. 22.

(5) C 322, pl. 1355, p. 23. Adresse imprimée de 4 p.

être ou enragés ou stupides pour oser le tenter : nous partageons votre douleur, mais nous ne l'augmenterons point : non, nous ne serons pas l'écho de ceux, qui disent, que l'on met en liberté les ennemis de la République, qu'on opprime les Patriotes; vous avez mis la justice à l'ordre du jour et la terreur a disparu.

Votre décret juste et bienfaisant a été ici exécuté, l'on a rendu des bras à l'agriculture, aux ateliers, des pères à leurs enfans, des maris à leurs femmes, et par-tout on vous bénit, par-tout la joie, la confiance ont succédé à la douleur, à la crainte; aucun trouble ne se manifeste, aucun murmure ne se fait entendre; sous des Administrations actives, révolutionnaires et prudentes, nous jouissons d'une paix profonde; nous avons entendu un cruel orage gronder sur la tête de nos frères voisins, sans avoir été comme eux frappés de la foudre. Un Représentant du Peuple qui a emporté nos regrets, parce qu'il avoit captivé nos coeurs, a été notre paratonnerre, son rappel nous a consterné, mais son digne successeur a calmé notre douleur, a étouffé nos regrets.

Oui, citoyens Représentans, Berlier, l'émule et le collègue de Florent Guiot, remplira votre attente et la notre. Il nous a parlé de votre fermeté et de votre justice; il nous a électrisé par une morale pure et Républicaine, il achèvera d'écraser un fanatisme matériel, qui végète encore dans la partie du Nord entachée d'une superstition stupide et de ses alentours.

Nous ne connoissons ni *prêtres*, ni *nobles*, il n'en existe plus dans notre Commune. Tous ceux qui ont sincèrement abjuré des erreurs mensongères, des préjugés d'une naissance fantastique sont nos frères; une erreur reconnue ne peut jamais être considérée comme un crime, que par les ennemis de notre Constitution. Quand aux hypocrites, nous les surveillerons.

Nous ne voulons connoître que la Loi, la Justice, la Convention, qui est notre centre unique, les Autorités Constituées; nous surveillerons les ennemis de la Constitution, parceque nous en sommes les amis; nous vouons les tyrans et tous les despotes à la mort.

La République une et indivisible, Justice, Liberté, Fraternité, Égalité ou la Mort, voilà le but de nos vœux. Parlez, notre sang est pour la patrie, nous n'existons que pour elle.

Restez à votre poste, nous sommes au notre, et vive la République.

Fait à la séance publique de la Société Populaire d'Hazebrouck, le 13 Vendémiaire, de l'an 3^{ème} de la République Française, une et indivisible.

Ont signé, BECAERT, *président*
et cinquante cinq autres citoyens.

d

[*La société populaire de Guîtres, département du Bec-d'Ambès, au président du comité de Correspondance de la Convention nationale, du 8 vendémiaire an III*] (6)

(6) C 322, pl. 1355, p. 21.